

RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU
Du Mercredi 8 Juin 2022 à 20h00
Au sein des locaux communautaires de Poix Terron

Date de convocation des conseillers : 30/05/2022

Délégués présents : Daniel THOMAS ; Jean – Marie OUDART ; Marie – France KUBIAK ; Bernard MAIRIEN ; Nicolas POIRET ; Guy CAMUS ; Yves BREDY ; Alain LAMORLETTE ; Chantal HENRIET ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Didier BEGAUD ; Sébastien LAURENT ; Jean – Luc PETRE ; Thierry MERCIER ; Christian BELLOY ; Benoît DELETANG.

Absents : Bernard BLAIMONT (excusé) ; Lionel VUIBERT (excusé) ; Jean – Paul DOSIERE (excusé) ; Pascal MAUROY (excusé pouvoir Yves BREDY) ; François JUSTINE

Invitées :

Mélanie LESIEUR - Conseillère Départementale (excusée) ; Brigitte LOIZON - Conseillère Départementale (excusée).

En raison de l'absence du Président, le Bureau a été tenu sous la présidence du 1^{er} Vice – Président, Daniel THOMAS.

Approbation du compte rendu du Bureau du 2 Mai 2022 à l'unanimité sans remarque.

Les membres observent une minute de silence en hommage à René CHEVALIER et Robert BOCQUILLON, anciens présidents ainsi qu'à Claude BADOUX, conseiller communautaire de Launois sur Vence décédés dernièrement.

Partie échanges et avis pour préparer le prochain Conseil

1) L'ordre du jour du Conseil du 29 Juin prochain à 20h00 à Saulces Monclin est validé.

2) Contrat de Territoire : projet de répartition de la dotation restante

Après présentation des dossiers recevables et de la répartition suivante :

- ⇒ Axe 1 : 6 dossiers 320 347 € d'aide à demander sur 364 441 € de dotation restante
- ⇒ Axe 2 :
 - 3 dossiers scolaires : 147 333 € d'aide
 - 5 dossiers logements : 38 029 € d'aide
 - 1 dossier AEP : 2 957 € d'aide
 - 8 dossiers voiries : 68 597 € d'aideSoit un total de 270 903 € d'aide pour 140 410 € de dotation restante.
- ⇒ Axe 3 : 3 dossiers pour 48 544 € d'aide pour 116 803 € de dotation restante.

Le solde n'est pas équilibré il reste 18 140 € à arbitrer au minimum (d'autres dossiers déposés d'ici le 15/06).

Le Bureau retient à l'unanimité les critères suivants pour cet arbitrage : réduction des aides sur les dossiers de la Communauté de Communes et sur les dossiers de rang 3 des communes. L'arbitrage final sera proposé par le Bureau du 24 Juin prochain.

3) Orientation pour nouveau dispositif d'aide de la Communauté de Communes aux services périscolaires

Ce nouveau dispositif concerne les 10 structures scolaires qui gèrent en régie l'ensemble du service périscolaire ainsi que les 3 structures qui gèrent en régie seulement le midi, soit environ 185 000 heures enfant accueilli pour une dotation d'aide totale possible de 130 000 € /an de la Communauté de Communes en complément de

l'aide de 45 000 € apportée par an aux services périscolaires gérés par des associations déjà soutenues.

- Formule à retenir en priorité :
 - Convention de partenariat avec les SIVU et communes concernées pour gestion déléguée des aides sociales périscolaires de la Communauté de Communes avec déduction sur la facturation aux familles et versement des crédits correspondants aux SIVU et communes (à confirmer faisabilité juridique).
 - Si faisabilité juridique difficile formule de soutien financier sous forme d'attribution de compensation aux communes sièges des services périscolaires en régie.

4) Etudes à engager pour programme nouvelles salles de sports

Le Bureau valide à l'unanimité la proposition d'engager les études pour les 2 sites proposés par les communes de Boulzicourt et Saulces Monclin avec analyse des besoins des associations sportives et services scolaires et périscolaires, étude des programmes de travaux et mise au point du partenariat avec les communes (dont étude et travaux voiries et réseaux).

5) Acquisition terrains et locaux ancien transports Druart à Poix Terron

Le Bureau valide à l'unanimité la proposition d'acquisition négociée à 675 000 € (17 000 m² de terrain clôturé, un bâtiment de 690 m² et un espace bureau de 160 m²).

6) Acquisition foncière pour seconde tranche ZA Boulzicourt

Le Bureau valide à l'unanimité la proposition d'acquisition négociée à 83 500 € pour les 16 700 m² aménageables en zone d'activités et 9 650 € pour les 19 300 m² en réserve foncière agricole.

7) Vente des terrains de la friche SOCOTEP après démolition à la commune de Signy l'Abbaye

Le Bureau valide à l'unanimité la proposition de cession à l'Euro symbolique à la commune pour ses projets de chaufferie collective, skate park et d'aire de jeux.

8) Accès payants aux professionnels pour les déchèteries

Le Bureau valide à l'unanimité la proposition de confirmation de mise en place de cet accès payant à compter de septembre prochain avec les principales modalités suivantes :

- Lettre d'information à toutes les entreprises en juillet avec envoi d'un auto collant d'accès à placer sur leur véhicule,
- Panneaux d'information dès cet été dans les déchèteries, ainsi qu'échanges avec les gardiens,
- Paiement sur la base de bons de dépôts sur carnet à souche signé par l'entreprise et le gardien.

9) Demande de retrait du SPANC du Syndicat du Sud Est

Cette demande sera engagée par le Conseil si une majorité des 20 communes concernées la demande (les 2/3 soit 13 communes au moins).

10) Dispositif d'aide à l'aménagement de Maison d'Assistante Maternelle associative

Le Bureau valide à la majorité (2 abstentions) la proposition d'un taux d'aide de 20% du coût des travaux et équipements avec un plafond d'aide de 5 000 €.

11) Candidature appel à manifestation d'intérêt « Aide à la Vie Partagée » des seniors en lien avec les béguinages

Le Bureau valide à l'unanimité la proposition de faire acte de candidature pour ce programme de soutien sur 7 ans avec 2 animateurs à temps plein.

Partie délibérations

12) Révision aide sollicitée du Contrat de Territoire pour équipement cabinet dentaire de la Maison de Santé de Signy l'Abbaye

Le Bureau décide à l'unanimité de réviser le plan de financement de cette opération suite au remboursement du FCTVA sur la totalité de l'investissement.

Coût : 68 768 €

Financement : Aide actualisée : Contrat de Territoire : 8 360 €

FCTVA : 6 408 €

Reste à charge : 51 000 €

(Il est demandé de réduire l'aide du Contrat de Territoire de 5 967 €.)

13) Demande de subvention 2022 Contrat de Territoire pour animations

Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter les aides du Contrat de Territoire suivantes pour l'animation 2022 :

- Organisation des rencontres nationales TEPOS à Signy l'Abbaye : aide réduite à 25 000 € (au lieu de 35 000 €),
- Programme d'animations seniors
Coût : 45 675 €, aide sollicitée de 25% soit 11 419 €
- Programme d'animations culturelles et fête des associations
Coût : 48 500 €, aide sollicitée de 25% soit 12 125 €

14) Convention avec Chambre d'Agriculture des Ardennes pour missions d'animations « changement des pratiques agricoles face aux problèmes d'érosion des sols et de ruissellement » en 2022

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de cette convention pour les bassins versants du Plumion et du Mesmont, de la Saulces, du Foivre et de la Doumely avec le plan de financement suivant :

Coût : 78 500 €

Financement : Agence de l'Eau Seine Normandie : 36 882 €

Communauté de Communes des Crêtes : 18 000 €

Chambre d'Agriculture : 23 618 €

15) Convention avec le ReNard pour la mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales et Climatiques sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Bar

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de cette convention avec le plan de financement suivant :

Coût : 16 709,38 €, financé à 100% par l'Etat sur crédits européens (participation maxi de la Communauté de Communes de 20% en cas de réduction des aides).

16) Béguinage de Poix Terron : fixation des loyers

Le Bureau fixe à l'unanimité les loyers mensuels suivants (loyers de base + charges) :

Logements 1 et 2 : 400,50 €

Logements 3 et 4 : 392,50 €

Logements 5 et 6 : 458,50 €

17) Pôle d'entreprises de Novion Porcien : revente à l'Euro symbolique à l'entreprise du matériel de boulangerie après remboursement des emprunts

Le Bureau décide à l'unanimité cette revente à la boulangerie pâtisserie Serre installée dans les locaux depuis Juin 2022, et révisé le loyer à la baisse à 424,46 € HT suite au remboursement de l'emprunt spécifique (avec part de loyer de 336 €).

18) Engagement contrats Ligne de Trésorerie et prêt moyen terme

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement auprès du Crédit Agricole Nord Est :

- D'une ligne de trésorerie de 800 000 € pour un an avec commission d'engagement de 0,16% et taux d'intérêt sur crédit utilisé à 0,90%,
- Prêt de 60 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1,73% et frais de dossier de 0,10% pour l'aménagement d'un logement dans l'ancienne mairie école de Saulces Monclin.

19) Locaux communautaires à Poix Terron : rénovation toiture et isolation avenant n°1 lot 1 (couverture charpente)

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de cet avenant avec une plus-value de 10 852,50 € HT (+ 5,49%) pour remplacement laine de roche en plaques de mousse polyuréthane, et une moins-value de 3 078 € HT (- 1,56%) pour réduction des coûts d'installation de chantier.

20) Travaux d'adaptation du multiservice de Rocquigny avenant n°1 lots 3 et 4

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de ces 2 avenants :

- Lot 3 menuiseries extérieures pour agrandissement des volets roulants : + 450 € HT (+ 6,52%),
- Lot 4 menuiseries intérieures pour suppression porte battante fournil et cloison stockage farine – 1 073 € HT (- 5,41%) et remplacement par cloisons et plafond coupe-feu + 2 456 € HT (+ 12,39%).

21) Déclaration en Non – Valeur redevances et avance sur travaux

Le Bureau décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la trésorerie pour les admissions en non – valeur suivantes :

- Clients irrécouvrables : 2 dossiers de REOM pour 2 513,12 € et 1 dossier de redevance assainissement pour 496,13 €,
- Créances éteintes : 2 dossiers de REOM pour 1 199,74 € et 1 dossier de non remboursement avance sur travaux pour 1 630 €.

22) Convention de partenariat avec le CLER et ENEDIS pour l'organisation des rencontres nationales TEPOS

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de ces 2 conventions de partenariat.